



BUREAU SYNDICAL

Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne

Du 25/10/2022

Procès-verbal synthétique

Excusés : MM. Christophe de BALORRE, Olivier BOULAY, Frédéric GODET, Gérard GUTH.

Les Présents : Mme Béatrice METAYER, MM. Jean-Vincent du LAC, Jean-Philippe BALLOT, Christophe BIGNON, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Xavier GOUTTE, Thierry LAIGRE, Alain LANGE, Michel LERAT, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE, Yves RIGOUIN et Rémi RILLET.

Collaborateurs présents : SDE : Julien FERET, Christine DESMORTIER.

Secrétaire de séance : Rémy RILLET.

Rappel de l'ordre du jour

💧 **Approbation du dernier compte-rendu.**

💧 **Délibérations :**

Signature de conventions :

- Convention entre le Conseil Départemental et le SDE pour la Charte de partage de données
- Convention de stage de 6 mois.

Attribution de marché :

- ETE (PPC)
- Conseil agro environnemental multi-partenarial (CP)
- Réhabilitation et approfondissement des forages de la Peltrie

💧 **Questions diverses et informations**

Avis du Bureau pour l'ouverture d'un stage de 6 mois.

Compte rendu de la participation à diverses réunions et démarches en cours :

- Atlas Hydrogéologique
- COPIL de la Clouterie SIAEP de la Trigardière et point sur les autres dossiers de demande d'autorisation en cours.
- G5
- DOB : Eléments du budget dont les cotisations

– POINT N°1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 MARS.

Suite à l'envoi du compte-rendu du dernier Bureau du 16/09/2022, par mail.

Le Président demande si les membres du Bureau syndical ont des questions et des remarques, n'ayant pas de demandes, il propose de passer au vote pour son approbation.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2022.

– POINT N°2 – SIGNATURE DE CONVENTIONS

✓ CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LE SDE POUR LA CHARTE DE PARTAGE DE DONNEES

Le SDE et le CD61 développent chacun un SIG (Système d'Information Géographique) pour un appui logistique, pour développer les compétences de leur structure et pour une aide à la décision stratégique. Le SDE mène par ailleurs, entre autres, des procédures pour les captages d'eau potable aboutissant à des arrêtés préfectoraux instituant des périmètres de protection, effectue des recherches en eau potable, réalise des travaux de création de forages, suit ensuite les niveaux des nappes grâce à un réseau de piézomètres, etc...

Le SDE et le CD61 souhaitent formaliser ces échanges de données dans le cadre d'une convention.

Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à signer la convention entre le SDE et le Conseil Départemental pour le partage de données.

✓ CONVENTION DE STAGE 6 MOIS

Pour les besoins du service, il est proposé de signer une convention de stage :

La thématique du stage : Protection qualitative des ressources et la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable.

Les modalités du stage : Durée : 6 mois, niveau d'Etudes : master 2 Université de Rennes.

Le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à signer une convention de stage et tous documents et à réaliser toutes démarches nécessaires pour une convention de stage 6 mois sur la sécurisation et la protection quantitative de la ressource en eau avec l'université de Rennes et le ou la stagiaire retenu(e).

– POINT N°3 – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

✓ ATTRIBUTION DE MARCHÉ DU ETUDES TECHNICO-ECONOMIQUE DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES.

M. le Président informe qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée, avec publicité et mise en concurrence, en vue de la passation d'un marché pour des prestations d'études technico-économiques et liquidations des indemnités aux propriétaires et aux exploitants.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, sans montant minimum et dont le montant maximum est de 800 000 € HT.

Seul ITEA dont le siège est situé au 13 la Deraiserie à MARCHESIEUX (50), a remis une offre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer le marché avec ITEA sur la base de trois détails quantitatifs estimatifs non contractuels d'un montant de 124 510 € HT, ainsi que toutes les pièces afférentes.

✓ ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS SUR L'ACCOMPAGNEMENT AGRICOLE INDIVIDUEL VERS DES SYSTEMES DE POLYCLTURE ELEVAGE ECONOMES EN INTRANTS.

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée par le SDE 61 pour proposer aux agriculteurs des aires d'alimentation de captage de Pont de Couterne et de Sarceaux un accompagnement vers des pratiques agroécologiques.

Pour la réalisation de ces prestations, l'appel d'offre lancé le 2 septembre 2022 est un accord-cadre multi attributaire.

Le bureau syndical décide de retenir pour : Le lot 1 les offres présentées par LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE pour un montant de 170 000,00 € HT, celle de l'AGC 53 et 72 pour un montant de 216 000,00 € HT et celle de BIO EN NORMANDIE pour un montant de 132 000,00 € HT. Le lot n° 2 les offres présentées par LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE pour un montant de 44 300,00 € HT et celle de BIO EN NORMANDIE pour un montant de 34 300,00 € HT, qui sont économiquement les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants (Monsieur Xavier GOUTTE n'ayant pas pris part au vote), le bureau autorise le Président à signer le marché public pour le lot 1 avec LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, l'AGC 53 et 72 et BIO EN NORMANDIE et pour le lot 2 avec LA CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE et BIO EN NORMANDIE ainsi que toutes les pièces afférentes.

✓ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC 2022-06 DE LA REHABILITATION ET APPROFONDISSEMENT DES FORAGES DE LA PELTRIE SUR LA COMMUNE DE TOUROUVE AU PERCHE**

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée pour les travaux de reprise des forages F1 et F2 (du site de production AEP de la Peltrie / Commune de TOUROUVRE AU PERCHE (61), dans le cadre d'un accord-cadre à bon de commande avec un maximum fixé à 250 000 € HT

Seul FORAGES MASSE SAS dont le siège est situé à Hérisson 17380 CHANTEMERLE-SUR-LA-SOIE, a remis une offre.

Après l'exposé de l'analyse faite par les services du SDE de la candidature et de l'offre et au vu de la décision du pouvoir adjudicateur, le bureau syndical décide de retenir l'offre présentée par FORAGES MASSE SAS d'un montant de 244 795,00 € HT, qui est économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer le marché avec FORAGES MASSE SAS, ainsi que toutes les pièces afférentes.

POINT N°4 – QUESTIONS DIVERSES :

POINT N°5 – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

✓ **ATLAS HYDROGEOLOGIQUE**

Rappel du contexte de cette étude et du point d'étape réalisé lors du COPIL du 18 octobre.

✓ **COPIL DE LA CLOUTERIE SIAEP DE LA TRIGARDIERE ET POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION EN COURS.**

COPIL de la Clouterie SIAEP de la Trigardièrre : le contexte de cette autorisation de prélèvement et des échanges lors du COPIL du 19 octobre.

Point sur les autres dossiers de demande d'autorisation en cours :

- ☐ La Roullerie
 - La gare
- ☐ Domfront
 - SIAEP du Houlme

✓ **G5 : REUNION PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS :**

- ☐ **Schéma départemental de sécurisation** : des travaux de mises à jour ont été réalisés au cours de la mandature précédente, or le nouveau schéma qui devait en résulter n'a pas été délibéré. Il est nécessaire de se positionner sur les modalités d'actualisation du schéma de 2009, qui est le seul valide.

Il est retenu l'option suivante :

- Réaliser des schémas de sécurisation sectoriel dans le cadre de marchés dont le montant individuel devrait être inférieur à 40 000 €
- Prioriser les zones de mise à jour en fonction des urgences de sécurisation.

• **Invitation du préfet pour connaître le SDE en janvier :**

L'objectif est d'impulser les travaux de sécurisation, de mettre de « l'huile dans les rouages » et de positionner le SDE et ses membres.

✓ **DOB : PROPOSITION DE HAUSSE DES COTISATIONS**

Les éléments budgétaires retenus

Les orientations spécifiques pour 2023

La Programmation 2023

Les incidences budgétaires :

Les budgets de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 2 millions d'€ chacun.

Budget de fonctionnement :

Les cotisations actuelles des membres et les subventions couvrent 80% de ces dépenses.

Le budget 2023 a été construit en se basant sur :

- Une prévision pluriannuelle de 4 ans, afin de se donner de la visibilité.
- En conservant une marge de sécurité de 90 jours.
- En consommant de l'excédent à hauteur de 80 000 € / an soit 320 k€ en 4 ans.
- **Une hausse moyenne des cotisations qui serait de 1,20 € par abonné.**

Budget d'investissement :

Les amortissements + les subventions couvrent 70 % de ces dépenses.

Chaque année, il est nécessaire de **trouver un peu plus de 500 000 € de ressources supplémentaires**, pour équilibrer le Budget. L'excédent permet d'équilibrer le budget pendant au maximum 3 ans.

LES DATES A RETENIR :

Comité Syndical : vendredi 16 décembre à 14h30 pour le BP 2023 - salle Ecouves

Bureau Syndical : lundi 5 décembre 10h00 - salle Halouze

Fin du Bureau Syndical à 13 : 00

